



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 27 janvier 2025, à 20.00 heures au Complexe scolaire – Montfaucon

Le Président ouvre l'Assemblée en saluant l'ensemble des personnes présentes, Monsieur le Maire, les membres du Conseil communal, Madame la secrétaire MB et Monsieur le caissier VP. Il salue également Joël Godat, du bureau EcoEng SA, rapporteur externe, ainsi qu'à Guillaume Schaller, garde forestier communal. Enfin, il salue la presse, avec la présence du *Quotidien Jurassien* et du *Franc-Montagnard*.

Il informe l'assemblée que la convocation a été publiée dans le J.O. n° 1 du jeudi 9 janvier 2025 et distribuée par voie de tout-ménage. Elle a la teneur suivante :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 16 décembre 2024
2. Discuter et approuver la convention relative au Triage forestier de La Courtine fonctionnant en pot commun.
3. Décider de l'octroi d'un prêt de CHF 50'400.- au Triage forestier de la Courtine pour son fonctionnement en pot commun, et autoriser le Conseil communal à prélever le montant sur les fonds forestiers.
4. Discuter et approuver les taxes, la quotité d'impôts et le budget 2025
5. Divers et imprévus

Bureau de l'assemblée :

Président : Claude Schaffter
Secrétaire : Mallorie Barthe
Scrutateurs : Denis Chevillat et Dominique Maître

Le Président rappelle les droits politiques. Il invite les personnes n'ayant pas le droit de vote à prendre place à l'écart des ayants droit tout en précisant qu'elles ne peuvent pas voter. De même pour la Secrétaire et le Caissier, M. JG de la société EcoEng SA et Guillaume Schaller qui n'ont pas leur domicile à Montfaucon.

Le Président demande s'il y a des propositions de l'assemblée pour la nomination de 2 scrutateurs. Aucune proposition n'étant avancée, le Président propose M. Denis Chevillat et Dominique Maître comme scrutateurs. Cette proposition est acceptée. Le Président demande le comptage des ayants-droits présents.

Nombre d'ayants droit : 41 sur 457 électeurs inscrits (8.97%)

Le Président s'informe auprès de l'assemblée si quelqu'un s'oppose à la prise de parole de JG et GS pour les points 2 et 3 de l'ordre du jour. Comme personne ne s'annonce, la prise de parole est acceptée tacitement par l'assemblée. Il informe également que les débats de l'Assemblée seront enregistrés sur demande du Conseil communal comme le permet l'article 19, alinéa 2 du Règlement d'organisation.

Le Président demande, vu le nombre important de citoyens présents, de respecter scrupuleusement le règlement d'organisation de la commune, qui fixe à l'Art 20 alinéa 3, de ne prendre la parole que si le Président la donne et à chacun de s'exprimer objectivement sur l'objet présenté et le plus brièvement possible, sans s'écarter de la question. Le Président précise qu'il reprendra toute personne qui ne respectera pas ce point.

Le Président passe à l'ordre du jour et invite les personnes présentes à en prendre connaissance sur l'écran ou sur le tout-ménage reçu. Il précise donc qu'il ne va pas le lire mais énoncer chaque point au moment voulu. Il demande à l'assemblée si une modification de cet ordre du jour est souhaitée, ce qui n'est pas le cas.

Point 1 : Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 16 décembre 2024.

Le P.V. de l'assemblée du 16 décembre 2024 n'a fait l'objet d'aucune demande de compléments ou de rectifications dans le délai réglementaire de 4 jours avant l'assemblée. Le Président demande s'il y a des demandes de modifications ce soir.

ES demande la parole et signale une erreur ainsi qu'une remarque concernant le PV de l'Assemblée.

- **Erreur sur la date** : Il relève une erreur dans le corps du texte du point 1, où il est mentionné « le P.V. de l'Assemblée du 20 décembre 2023 » alors qu'il s'agit en réalité, comme indiqué dans le titre, du P.V. du 28 octobre 2024. Il demande donc la correction de cette date et exprime son étonnement qu'aucun membre des autorités communales n'ait relevé cette erreur depuis la mise en ligne du document début janvier.
- **Remarque sur le point 5** : Il rappelle qu'il avait signalé, lors de la dernière Assemblée, que l'acceptation de l'alinéa 2 de l'article 25 du nouveau règlement relatif à l'alimentation en eau potable impliquait une modification de l'article 30. Cette modification a bien été intégrée dans le règlement publié après l'Assemblée, mais elle n'est pas mentionnée dans le P.V. Il demande donc que cette information soit ajoutée au procès-verbal.

Ces demandes de modifications ne font l'objet d'aucune contestation et sont acceptées. Elles seront corrigées sans tarder.

Point 2 : Discuter et approuver la convention relative au Triage forestier de La Courtine fonctionnant en pot commun

Avant de donner la parole à la conseillère en charge des domaines et forêts, rapporteuse du Conseil pour l'entrée en matière, le Président propose, étant donné que les points 2 et 3 sont liés et qu'ils concernent le même objet, qu'ils ne fassent qu'une seule entrée en

matière groupée. Il sollicite alors l'avis de l'Assemblée en demandant si quelqu'un s'oppose à cette démarche.

Un vote à mains levées est organisé afin de valider cette proposition. Une large majorité se prononce en faveur du système proposé.

LF prend la parole pour l'entrée en matière et explique que ces points définiront le fonctionnement du triage forestier en pot commun et faciliteront sa gestion. C'est pourquoi le Conseil communal recommande d'accepter l'entrée en matière de ces points.

Le Président remercie la Conseillère pour sa présentation et demande à l'Assemblée si cette entrée en matière est combattue. Personne ne s'annonce, l'entrée en matière est donc acceptée.

LF passe alors la parole à Joël Godat ingénieur chez EcoEng.

M. JG prend la parole et remercie l'Assemblée. Il va présenter ce thème du pot commun du triage la Courtine. Il explique qu'il travaille à EcoEng, un bureau indépendant qui a accompagné le triage forestier et son garde forestier lors de l'étude de faisabilité de la création d'un pot commun afin de définir les éléments qui pouvaient être optimisés au sein du triage. M. JG structure ensuite sa présentation en quatre parties :

1. Présentation du pot commun
2. Fonctionnement actuel et futur du triage de La Courtine
 - Flux financiers entre le triage et ses partenaires
 - Gestion de l'exploitation
 - Gestion financière
 - Évolutions prévues
3. Les étapes restantes à mettre en place
4. Questions et échanges avec l'Assemblée

À l'issue de sa présentation, M. JG remercie l'Assemblée pour son attention et se tient à disposition pour répondre aux questions et remarques.

Le Président reprend alors la parole, remercie M. JG pour son intervention et invite l'Assemblée à poser ses questions sur le point n° 2. La discussion est ouverte.

JCV prend la parole et s'interroge sur l'impact du pot commun sur les règles actuelles du compte forestier. Il demande si l'acceptation de ce projet entraînera une modification des rendements forestiers de la commune de Montfaucon.

GS apporte une précision : dans la structure actuelle des comptes forestiers de la commune, différentes lignes et articles sont définis. Avec la mise en place du pot commun, une ligne distincte sera créée pour les fonds forestiers de Montfaucon, ceux que la commune détient aujourd'hui, ainsi qu'une autre ligne reflétant le résultat du pot commun. En revanche, tout le reste ne figurera plus dans le fonds forestier communal.

CS demande si la comptabilité du pot commun sera accessible en permanence aux conseils communaux du triage. Il souhaite savoir si celle-ci pourra être consultée à tout moment afin de garantir une transparence maximale.

GS explique que les comptes seront accessibles en tout temps aux différents Conseils communaux. Il précise qu'une fiduciaire est chargée de vérifier et de réviser ces comptes. De plus, des membres des Conseils communaux siègent au sein de la commission de triage, qui valide l'ensemble des comptes du triage forestier.

NH demande comment sera rémunéré le triage forestier, étant donné que la mise en place du pot commun entraînera une charge de travail supplémentaire.

GS explique que, bien que la mise en place du pot commun implique une augmentation du volume de comptabilité pour le triage, elle entraînera en réalité une réduction du temps de travail. En effet, il explique qu'actuellement lorsqu'il établit une facture de vente de bois au nom de la commune de Montfaucon, il utilise un programme qui génère un fichier PDF. Ce document est ensuite envoyé à l'acheteur ainsi qu'au caissier communal, qui doit l'intégrer manuellement dans la comptabilité de la commune. Avec le pot commun, le garde utilisera directement le programme de comptabilité pour établir la facture. Celle-ci sera alors automatiquement affectée au bon compte, sans nécessiter d'intervention supplémentaire du caissier communal. Il ne sera donc plus nécessaire de saisir à nouveau la facture dans les comptes, supprimant ainsi des étapes et simplifiant le processus de facturation des ventes de bois.

NH : « Comment le triage forestier est-il rémunéré aujourd'hui ? »

GS explique que la rémunération du triage forestier est répartie selon une clé. Celle-ci se base soit sur l'exploitation des bois en fonction des volumes récoltés, soit sur les soins culturels et les plantations réalisés, en tenant compte des subventions. Il précise qu'actuellement, le triage forestier perçoit certaines rentrées d'argent en fonction des travaux effectués, mais qu'il enregistre malgré tout un déficit. Ce déficit est ensuite réparti entre les communes selon la clé de répartition en vigueur. Avec la mise en place du pot commun, cette répartition des déficits disparaîtra.

Le Président remercie le garde forestier et demande s'il y a d'autres questions. Aucune n'étant soulevée, il annonce le passage au point 3. Comme décidé au début du point 2, les deux points seront soumis au vote simultanément.

Point 3 : Décider de l'octroi d'un prêt de CHF 50'400.- au Triage forestier de la Courtine pour son fonctionnement en pot commun, autoriser le Conseil communal à prélever le montant sur les fonds forestiers

Après la lecture du point 3, le Président donne la parole au Maire qui rappelle les termes de la convention du triage forestier. Aucune question n'étant soulevée à ce sujet, il apporte une précision concernant les fonds forestiers communaux : actuellement, la commune dispose de deux fonds forestiers, un fond d'exploitation que la commune utilise pour gérer les factures courantes et pour la gestion des forêts actuellement doté d'environ CHF 100'000.- et un compte d'anticipation forestier doté d'environ CHF **201'000**. La loi interdit d'utiliser cet argent autrement que pour les forêts, donc de l'argent

qui dort. Le prêt de **50'400 CHF** serait prélevé sur ce dernier, tout en restant propriété de la commune. Donc aucun problème pour la commune de sortir ce montant et rappelle que l'argent est un prêt donc resterait propriété de la commune de Montfaucon.

ES observe que, conformément à la convention, les propriétaires privés ont la possibilité d'intégrer le pot commun. Il souhaite obtenir des précisions à ce sujet.

GS précise que les propriétaires privés sont déjà représentés dans la commission du triage par un délégué, comme c'est le cas actuellement. Le triage est rémunéré chaque année pour les prestations fournies aux privés. Cependant, ces derniers ne participent pas financièrement au pot commun.

Aucune autre question n'étant posée, le Président clôt la discussion et annonce que les points 2 et 3 seront soumis au vote simultanément, comme mentionné au début du point 2. Il interroge l'Assemblée sur la nécessité d'un vote à bulletin secret. Aucune personne ne le demande.

Le Président soumet au vote la convention relative au triage forestier de La Courtine fonctionnant en pot commun, ainsi que l'octroi d'un prêt de CHF 50'400.- pour son fonctionnement, et l'autorisation donnée au Conseil communal de prélever cette somme sur les fonds forestiers. Ces deux points sont approuvés à l'unanimité des ayants-droits présents.

Point 4 : Discuter et approuver les taxes, la quotité d'impôts et le budget 2025

Le Président ouvre le point 4 et donne la parole au rapporteur, XS, Maire de la commune, pour l'entrée en matière.

Ce dernier rappelle que le budget et les taxes définissent le fonctionnement global de la commune, ainsi que ses finances et ses dépenses. Il souligne l'importance pour l'Assemblée communale de se prononcer sur ces aspects essentiels. C'est pourquoi le Conseil communal recommande l'entrée en matière.

Le Président constate qu'aucune opposition à l'entrée en matière n'est exprimée, il redonne la parole au rapporteur.

Le Maire explique que, avant de présenter les taxes et le budget, il souhaite d'abord exposer les trois investissements que la commune prévoit de réaliser en 2025, tels qu'ils ont été communiqués dans le tout-ménage :

1. Investissement dans les écoles – CHF 20'000.

Ce montant, estimé large, vise à financer une réparation d'urgence suite à des infiltrations d'eau constatées à l'automne dernier sur le mur de l'école enfantine, côté village. Une intervention rapide est nécessaire afin d'éviter une dégradation plus importante qui pourrait entraîner une dépense bien plus lourde.

2. Investissement pour les routes – CHF 65'000 dont à déduire CHF 30'000 de subvention du Canton.

Cet investissement concerne la route du Pré-Petitjean. Cinq tronçons ont déjà été rénovés, et il reste le dernier à réaliser.

3. Approvisionnement en eau – CHF 59'300.

La commune compte environ 230 compteurs d'eau, dont 15 ont déjà été remplacés. Une nouvelle technologie de compteurs permet aujourd'hui de détecter automatiquement les fuites à distance, une solution jugée très efficace par plusieurs communes auprès desquelles des renseignements ont été pris. L'objectif de ce soir n'est pas de proposer un investissement immédiat de CHF 59'300 pour le remplacement de tous les compteurs, mais de demander l'approbation d'un crédit auprès de l'Assemblée communale, afin de pouvoir investir progressivement dans ces nouveaux compteurs sur les trois à cinq prochaines années.

A la question d'un citoyen qui souhaite savoir où se situera le tronçon à refaire, le conseiller en charge des routes, GM, souhaite préciser que l'investissement pour la réfection de la route du Pré-Petitjean, d'un montant total de CHF 65'000 (dont CHF 35'000 pris en charge par la commune et CHF 30'000 subventionnés par le Canton), concerne environ 500 mètres de route. Cependant, l'emplacement exact de ce tronçon n'a pas encore été défini. Il s'agira du segment en plus mauvais état, qui sera déterminé sur le terrain en collaboration avec le Canton.

Après la présentation des investissements par le Maire et les précisions fournies par les conseillers, le Président demande à l'Assemblée si des questions sont à poser.

Une question est posée concernant le chemin entre la ferme de Monsieur et Madame PF et la Croix située sur le haut des Montbovats, sera réalisé cette année, car il avait été budgété il y a quelques années mais cela n'a toujours pas été fait. Il est signalé qu'il y a de gros trous dangereux pour les usagers, notamment vélos, marcheurs, véhicules sur cette route.

Le Conseiller en charge des travaux publics répond que, dans le cadre des investissements présentés, il est question de la réfection de la route du Pré-Petitjean. Cependant, les réparations du chemin nommé à l'instant concernent des dépenses courantes. Ces travaux seront donc inclus dans le budget courant et inscrits dans le poste dédié à l'entretien des routes. Il précise que cette rubrique a été augmentée dans le budget, tel qu'il sera présenté ultérieurement, et que la réfection de cette route est bien prévue et très rapidement Le Président de l'assemblée insiste pour que cela soit fait ce printemps sans faute, car les réclamations ont assez duré...

ES souhaite apporter une précision. Il rappelle que le Conseil communal a mentionné plus tôt qu'il serait question de ratifier ces dépenses d'investissement ce soir, mais il précise que, conformément aux règles en vigueur, il n'est pas possible de procéder à cette ratification lors de cette assemblée, car ces investissements n'ont pas été publiés dans le Journal officiel. Il informe que le délégué aux Affaires communales a envoyé deux informations, en octobre et décembre, à l'ensemble des communes, pour expliquer clairement la procédure de publication d'un ordre du jour. Par conséquent, ces trois investissements devront être soumis à une prochaine assemblée pour leur ratification. Il invite donc les autorités à vérifier cette procédure.

Le Maire remercie ES pour sa précision et son enseignement, mais précise que les autorités ont bien pris contact avec le Canton pour vérifier la procédure. En collaboration avec le service des affaires communales, ils ont étudié la manière de présenter ces investissements à l'Assemblée.

ES persiste en expliquant que les informations qu'il a reçues du délégué aux affaires communales ne correspondent pas à ce qui a été présenté ce soir.

Le Maire souligne qu'il a l'impression qu'avec le temps, certains semblent chercher systématiquement une possible erreur pour la mettre en avant. Il précise à ES que si des éléments posent problème, il peut contacter les autorités communales avant l'Assemblée, ce qui permettrait d'éviter de perturber son bon déroulement. Le Maire demande donc qu'il cesse ce type d'interventions déplacées.

NH demande si un ou plusieurs dos d'âne seront installés.

Le Maire lui répond que c'est un projet en réflexion, notamment devant l'école, mais qu'aucune décision n'a encore été prise.

Le Président reprend la parole afin de soumettre au vote les investissements présentés. Il demande si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret, ce qui n'est pas le cas. Le vote a lieu à main levée et donne les résultats suivants :

- 36 pour
- 2 contre
- 3 abstentions

Les crédits d'investissements sont donc acceptés par l'Assemblée communale.

Le Président annonce que la séance se poursuit avec la présentation des taxes et des quotités d'impôts et donne la parole au Maire.

Le Maire explique que, comme mentionné dans le tout-ménage distribué aux habitants, le Conseil communal propose ici les taxes et les quotités d'impôts pour l'année à venir. Peu de changements sont prévus par rapport à 2024, à l'exception des taxes liées aux eaux usées et à l'approvisionnement en eau potable. Pour rappel, ces ajustements ont été validés lors de la dernière Assemblée communale, en même temps que les règlements relatifs à l'approvisionnement en eau potable et à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE).

Le Maire passe ensuite en revue les différentes taxes et en explique les modifications.

JCV intervient et demande si la taxe complémentaire de raccordement était calculée sur l'ensemble du bâtiment ou uniquement sur la plus-value et si cette dernière serait déterminée sur la base de la valeur officielle ou de la valeur incendie.

Le Maire lui répond que cette taxe sera calculée sur la plus-value de la valeur officiel.

Le Président demande à M. le Maire de passer à la suite de la présentation, c'est-à-dire au budget de fonctionnement et annonce ensuite que les taxes et le budget seront soumis au vote en une seule fois à la fin de leur présentation.

Le Maire propose alors de présenter le budget rubrique par rubrique, en précisant que les questions pourront être posées à la fin de chaque section. Il rappelle que la population a reçu un résumé de la proposition du budget de fonctionnement dans un tout-ménage, offrant un aperçu des charges et des produits. Ces **prévisions font état de charges s'élevant à CHF 3'113'260.- et de produits atteignant CHF 3'089'503.-, entraînant ainsi un déficit de CHF 23'757.-.**

Concernant la rubrique 0, à savoir l'administration générale, il est prévu CHF 257'390.- de charges et CHF 23'920.- de produits. Le Maire passe ensuite en revue les principales charges et produits. Après cette présentation, il invite l'Assemblée à poser des questions.

Après cette présentation, le Maire invite l'Assemblée à poser ses questions.

CS demande la parole pour revenir sur la question du personnel administratif. Elle rappelle qu'en 2021, une employée travaillait à 40% en soutien au secrétaire communal, qui était alors à 100%. Or, le Conseil communal en place avait supprimé ce poste d'aide administrative, et elle souligne qu'aujourd'hui, ce même Conseil revient à un taux d'emploi total de 140%.

Le Maire explique que lorsque le Conseil communal actuel a pris ses fonctions, l'administration comptait effectivement 1,4 EPT, mais que cette aide administrative venait tout juste d'être engagée depuis trois semaines. À cette époque, la commune enregistrait un déficit cumulé de plus de CHF 270'000.- sur trois années consécutives. Dans un contexte financier difficile, il avait été décidé, par mesure d'urgence, de ne pas poursuivre avec ce poste d'aide administrative, car la situation ne le permettait pas. Cependant, aujourd'hui, la situation financière s'est nettement améliorée, avec un déficit réduit, voire inexistant, ce qui permet d'envisager ce renforcement du personnel administratif.

ES demande des explications concernant deux nouvelles rubriques, représentant un total de CHF 1'750.-. Il s'interroge sur l'ajout de jetons de présence, notamment CHF 750.- inscrits sous la rubrique 0110 dédiée aux Assemblées communales et CHF 1'000.- sous la rubrique 0220 relative au personnel administratif.

Le Maire lui répond que ces montants correspondent à la ventilation des jetons de présence du Conseil communal et de la ventilation des salaires des employés administratif comme expliqué précédemment.

L'Assemblée n'ayant plus de questions sur la rubrique de l'administration générale, le Président invite le Maire à passer à la rubrique suivante.

Concernant la rubrique 1 - Ordre, Sécurité et Défense, il est prévu CHF 55'750.- de charges et CHF 43'150.- de produits. Le Maire passe ensuite en revue les principales charges et produits. Après cette présentation, il invite l'Assemblée à poser ses questions.

ES intervient pour demander pourquoi le bénéfice généré par les taxes cadastrales n'est pas mis en produit dans le compte de fonctionnement.

Le Caissier, VP, explique que le chapitre cadastre relève d'un financement spécial, au même titre que le service des eaux. Par conséquent, lorsque ces fonds spéciaux génèrent un bénéfice, ce dernier doit être transféré à un fonds spécifique lors du bouclage des comptes, et ce transfert se fait au bilan (c'est-à-dire au passif), et non dans le compte de fonctionnement (au compte 1401 pour le cadastre).

Autrefois, sous le MCH1 (modèle comptable harmonisé), il était possible de voir directement le transfert du bénéfice ou le prélèvement en cas de déficit dans le financement spécial. Toutefois, avec l'introduction du MCH2, cette information n'apparaît plus directement sous la rubrique concernée, bien qu'un transfert ait toujours lieu, mais uniquement au bilan.

L'Assemblée n'ayant plus de questions sur la rubrique 1 – Ordre, Sécurité et Défense, le Président invite le Maire à passer à la rubrique suivante.

Concernant la rubrique 2 - Formation, il est prévu CHF 901'445.- de charges et CHF 161'396.- de produits. Cela concerne les écoles et ce sont les charges les plus importantes du budget. Le Maire passe ensuite en revue les principales charges et produits. Après cette présentation, il invite l'Assemblée à poser ses questions.

DC prend la parole pour rappeler que, lors de la mise en route de l'UAPE, le Conseil communal avait indiqué qu'après une année de service, un décompte des coûts de fonctionnement serait effectué. Il demande si ce décompte a bien été réalisé.

Le Maire répond que l'année de fonctionnement concerne une année scolaire, et que le décompte sera donc effectué en août. Il précise qu'il pourrait également y avoir un ajustement des frais de location si l'on constate que les loyers ne couvrent pas les frais réels.

L'Assemblée n'ayant plus de questions sur la rubrique 2 - Formation, le Président invite le Maire à passer à la rubrique suivante.

Concernant la rubrique 3 – Culture et Loisirs, il est prévu CHF 94'700.- de charges et CHF 150.- de produits. Le Maire passe ensuite en revue les principales charges et produits. Après cette présentation, il invite l'Assemblée à poser ses questions.

L'Assemblée n'ayant plus de questions sur la rubrique 3 – Culture et Loisirs, le Président invite le Maire à passer à la rubrique suivante.

Concernant la rubrique 4 – Santé, il est prévu des charges de CHF 3'500.- et des produits de CHF 0.00. Elle concerne uniquement les coûts liés à la participation de la commune aux charges de l'infirmière scolaire et aux soins dentaires. Le Maire passe ensuite en revue les principales charges et produits. Après cette présentation, le Maire invite l'Assemblée à poser ses questions.

L'Assemblée n'ayant pas de questions sur la rubrique 4 – Santé, le Président invite le Maire à passer à la rubrique suivante.

La rubrique 5 -Prévoyance sociale prévoit des charges de CHF 508'566.- et des produits de CHF 25'266.-. Il s'agit d'une rubrique sur laquelle la commune n'a pas de levier d'action pour modifier ces différentes charges. Le Maire passe ensuite en revue les

principales charges et produits. Après cette présentation, le Maire invite l'Assemblée à poser ses questions.

ES demande qui s'occupe de la conciergerie pour l'UAPE, car un compte apparaît dans le budget.

Le Maire répond qu'il s'agit de la concierge de l'école, qui travaillait à 40% auparavant. Son taux a été augmenté à 45% pour pouvoir s'occuper également de l'UAPE. Le temps qu'elle consacre à l'UAPE est ensuite imputé dans les charges de l'UAPE et réparti entre les communes.

L'Assemblée n'ayant plus de questions sur la 5 -Prévoyances sociales, le Président invite le Maire à passer à la rubrique suivante.

Concernant la rubrique 6 – Trafic, Transport et communication, il est prévu CHF 206'800.- de charges et CHF 29'000.- de produits. Le Maire passe ensuite en revue les principales charges et produits. Après cette présentation, il invite l'Assemblée à poser ses questions.

CS demande si le Conseil communal est certain de refaire la route entre la ferme de PF et la Croix aux Montbovats-Dessus comme déjà discuté en début de séance, car il a également entendu de nombreuses réclamations à ce sujet.

Le Maire répond qu'en effet, le Conseil communal a discuté de cette route et qu'il a été décidé que c'était la route prioritaire pour cette année.

ES demande s'il ne serait pas possible, par rapport au dernier chiffre de CHF 31'500.- d'amortissement des routes, de modifier l'intitulé de la rubrique en « Amortissement Routes et Communications », comme cela est fait dans d'autres rubriques.

Le Maire répond qu'en effet, cela a été discuté avec le caissier il y a quelques jours, et il est prévu de modifier le libellé en conséquence.

L'Assemblée n'ayant plus de questions sur la 6 – Trafic, Transport et communication, le Président invite le Maire à passer à la rubrique suivante.

Concernant la rubrique 7 – Environnement, il est prévu CHF 587'541.- de charges et CHF 599'210.- de produits. Le Maire passe ensuite en revue les principales charges et produits. Le Maire passe ensuite en revue les principales charges et produits. Après cette présentation, il invite l'Assemblée à poser ses questions.

ES s'étonne que le revenu des taxes de consommation des eaux usées soit budgété au même montant qu'en 2024, soit CHF 98'000.-, alors que la taxe au mètre cube passera de CHF 3.60 à CHF 2.50 selon les nouvelles taxes présentées ce soir. Il demande pourquoi ce chiffre reste inchangé malgré cette diminution.

Le Caissier explique qu'à partir de janvier 2025, une nouvelle tarification entrera en vigueur, avec un barème échelonné en fonction de la consommation des utilisateurs, ce qui déterminera le prix du mètre cube. Le montant budgété résulte d'une simulation

basée sur la consommation de 2023. Il souligne qu'il s'agit probablement d'un hasard si ce chiffre correspond à celui de 2024, car il a été estimé sur cette base. Il rappelle également que 2025 sera une année test pour ces nouveaux tarifs.

JCV interroge sur l'impact du dépôt de ferraille en dehors de la commune. Il demande si le fait que des habitants de Montfaucon déposent leur ferraille à Saignelégier, par exemple, pourrait avoir une incidence sur les coûts, sachant que Montfaucon perçoit des revenus pour le dépôt de ferraille.

La conseillère en charge de l'environnement explique que chaque propriétaire ou locataire recevra une carte d'accès leur permettant de déposer leurs déchets dans n'importe quelle commune ayant adhéré à Prox-iti, soit un total de sept communes. Ce service couvre l'élimination de divers types de déchets tels que les encombrants, le sagex, les huiles, la céramique et les piles. Le coût de Prox-iti est calculé en fonction du nombre d'habitants, soit CHF 23.- par habitant. Les habitants auront la possibilité d'apporter jusqu'à 1 m³ de déchets chaque mercredi dans l'une des communes où le camion Prox-iti sera stationné. Si un dépôt de plus de 1 m³ est nécessaire, il faudra en informer la commune où le camion sera présent, afin que celle-ci puisse avertir VADEC au moins 15 jours à l'avance pour prévoir des bennes supplémentaires. Au total, 38 ramassages sont prévus sur l'année.

L'Assemblée n'ayant plus de questions sur la rubrique 7 – Environnement, le Président invite le Maire à passer à la rubrique suivante.

Concernant la rubrique 8 – Economie publique (agriculture – forêts – tourisme), il est prévu CHF 451'668.- de charges et CHF 464'902.- de produits. Le Maire passe ensuite en revue les principales charges et produits. Après cette présentation, il invite l'Assemblée à poser ses questions.

CS demande pourquoi un déficit est prévu dans le budget 2025 pour le pâturage de Montfaucon et pourquoi il n'est pas couvert par la réserve afin d'équilibrer les comptes.

Le caissier explique que l'exploitation des pâturages communaux fonctionne selon le même principe qu'un financement spécial, comme le service des eaux. Ainsi, en cas de déficit, celui-ci est reporté sur les rubriques 9990, qui correspondent à des comptes de clôture. Par conséquent, ce déficit n'apparaît pas directement dans le compte lié aux pâturages.

L'Assemblée n'ayant plus de questions sur la rubrique 8, le Président invite le Maire à passer à la rubrique suivante.

Concernant la rubrique 9 – Finances - Impôts, il est prévu CHF 45'900.- de charges et CHF 1'742'509.- de produits. Le Maire passe ensuite en revue les principales charges et produits. Après cette présentation, il invite l'Assemblée à poser ses questions.

Le Président demande à l'Assemblée si des questions subsistent. Personne ne souhaitant plus intervenir, il clôt la discussion.

Il propose ensuite de passer au vote et rappelle que l'Assemblée doit se prononcer sur les taxes, la quotité d'impôt et le budget 2025 en un seul vote.

Le président demande si quelqu'un souhaite le vote à bulletins secrets ? Comme ce n'est pas le cas, lors du vote, **les taxes, la quotité d'impôt et le budget 2025 sont acceptés à l'unanimité des citoyens présents.**

Point 5 : Divers et imprévus

Le Président propose alors de passer au point 5 de l'ordre du jour : Divers et Imprévus. Il informe que le Maire a demandé à intervenir en premier et lui cède donc la parole.

Le Maire remercie le Président et explique qu'il souhaite s'exprimer en ouverture de ce point pour aborder plusieurs sujets importants pour la commune et ses citoyens. Il souligne que Montfaucon traverse depuis plusieurs années une période difficile, marquée par un climat tendu et des tensions persistantes. Convaincu qu'un apaisement serait possible, il rappelle que le Conseil communal a souvent choisi la discrétion face aux attaques répétées dont il a fait l'objet. Toutefois, face à des événements récents encore plus préoccupants et qui affectent directement certains membres de la communauté, il estime nécessaire d'informer la population de manière transparente.

Dans ce contexte, il annonce avoir reçu la démission du vice-président des assemblées, qui a fait part de sa décision de quitter ses fonctions à la fin de l'année 2024. Dans sa lettre, il exprime ses regrets de quitter la commune après de nombreuses années d'engagement au sein du Conseil communal, de diverses sociétés locales et d'activités associatives. Il déplore un climat délétère qu'il attribue aux anciennes autorités communales et estime que la démocratie locale est entravée par des tensions et des représailles. Pour préserver sa tranquillité, il a fait le choix de quitter la commune avec sa famille. Il adresse enfin ses encouragements aux autorités en place.

Le Maire prend à nouveau la parole et précise qu'il souhaite relater des événements graves survenus récemment. Il évoque un couple de citoyens fraîchement arrivés à Montfaucon, qui a commencé à assister aux Assemblées communales et qui a reçu des menaces anonymes. Bien que ces derniers aient demandé de ne pas en parler, le Maire a décidé de partager cette information car une copie de cette lettre a été adressé au bureau communal. Il lit un extrait de la lettre, qui se révèle diffamatoire et menaçante :

"Si ces gens sont amenés à rester à cette adresse, nous souhaitons qu'ils cessent leur agissement sans délai, sans quoi nous nous chargerons de les faire partir de Montfaucon pour que la paix revienne comme avant." La lettre était signée "Les citoyens de Montfaucon". Le Maire informe l'Assemblée que le ministère public de la RCJU a été contacté. Le Conseil communal soutient pleinement ce couple.

Le Maire évoque également un citoyen de Montfaucon qui a envoyé 42 emails sur une période de deux ans, dont un contenant des menaces de mort. Cela constitue un cas de harcèlement, et le Maire lui a encore répondu cette semaine avec copie au service des communes du Canton.

Il aborde ensuite l'ambiance sur les réseaux sociaux, où certaines personnes continuent de faire des critiques diffamatoires à l'égard des autorités. Il mentionne des déprédations dans le village, notamment le sapin de Noël coupé et des coups de masse ou marteau portés sur la porte du hangar communal nouvellement posée. Le site internet de la

commune a également été effacé à plusieurs reprises avant l'Assemblée de décembre alors que des documents étaient en consultation. Enfin, il parle d'un cambriolage qui s'est produit au bureau communal, dont l'enquête est en cours.

Le Maire conclut en réaffirmant que les autorités soutiennent toutes les victimes de harcèlement et encouragent ceux qui en sont victimes à les contacter directement. Il annonce une tolérance zéro face à ces comportements et assure que chaque acte inacceptable sera dénoncé.

Le Président reprend la parole et demande s'il y a des questions ou des personnes qui demandent la parole.

AG prend la parole et remercie le Président. Il exprime son indignation face à la situation évoquée précédemment, notamment la démission du Vice-Président des Assemblées et son départ du village avec son épouse. Il rappelle leur engagement précieux au sein de la communauté et des sociétés locales, soulignant leurs compétences et leur dévouement au service de la population pendant de nombreuses années.

Il qualifie cette situation de honteuse, déplorant que ce soient des personnes de valeur qui quittent le village en raison d'un climat devenu invivable pour elles. Il critique fermement l'opposition présente lors des Assemblées communales, l'accusant d'être menée par quelques individus cherchant à semer le chaos et à faire échouer systématiquement les projets de la commune.

Enfin, il en appelle à un apaisement et met en garde contre ces comportements perturbateurs, affirmant que s'il s'exprimait plus librement, certains se sentiraient très mal à l'aise. Il conclut en réitérant son indignation face aux agissements de certains lors des Assemblées.

Le Président demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer, mais aucune intervention supplémentaire n'a lieu. Il souligne alors le sentiment général de l'Assemblée, qu'il qualifie de « sous le choc » face aux faits exposés.

Pour conclure, il remercie les personnes présentes pour leur participation et leur écoute, ainsi que les autorités communales pour leur travail et leur engagement. Il adresse ses vœux à l'ensemble des ayants-droits pour une agréable fin de soirée avant de clore officiellement l'Assemblée à 21h54.

Au nom de l'assemblée communale de la commune mixte de Montfaucon

Le Président

La Secrétaire

Claude Schaffter

Mallorie Barthe